

TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE  
**Association des auteurs et auteures de l'Outaouais**

COMMISSION PARLEMENTAIRE  
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE  
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS**

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats\*  
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

\* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

## **Journal des débats**

**Le mardi 20 août 2013 - Vol. 43 N° 45**

### **Association des auteurs et auteures de l'Outaouais**

On a le plaisir de recevoir, en cette fin d'après-midi, M. Carol Cloutier. M. Cloutier, vous êtes le secrétaire de l'Association des auteurs et auteures de l'Outaouais. Merci d'être là, merci de vous être déplacé. C'est un grand plaisir pour nous de vous accueillir dans votre Assemblée nationale. Vous avez 10 minutes. Par la suite, comme pour les autres invités, vous aurez un échange avec les parlementaires. Ça vous va? On vous écoute.

#### *Exposé*

M. Cloutier (Carol) : O.K. Alors, bonjour, M. le ministre. Bonjour, les députés. C'est ma première présence au Parlement, alors on verra comment ça va se dérouler.

Alors, étant donné que je représente une association d'auteurs, et... j'ai participé à cette réflexion. Nous avons effectué une réflexion sur la réglementation proposée, mais on a toujours gardé à l'esprit la défense des auteurs parce que nous sommes une association d'auteurs de l'Outaouais. Alors, on n'est pas des spécialistes, des commerçants, ni des distributeurs. C'est sous cet angle-là que nous avons fait notre réflexion. Et dans notre mémoire, on favorise une réglementation du prix de livre tout simplement parce que, par le simple fait d'aider les librairies, les libraires, qui sont nos alliés naturels, ça ne peut pas nuire aux auteurs. Donc, on sait que les librairies, plusieurs d'entre elles sont en difficulté. Et souvent, ce sont seulement qu'elles qui vont distribuer nos livres, alors qu'on ne les retrouve pas dans les grandes surfaces. Alors, par ce simple fait, nous appuyons une réglementation.

Par contre, dans notre réflexion, on s'est rendu vite compte que cette seule réglementation ne pourrait pas suffire à régler tous les problèmes, même les problèmes des libraires parce que tous les acteurs de la production du livre ont aussi des problèmes, les éditeurs, les distributeurs, et tout. Alors, grosso modo, nous autres, on ne voit pas d'alliés auprès des grandes surfaces. Alors, on est favorables à cette...

Est-ce que moi... Est-ce que je présente plus le...

La Présidente (Mme Vien) : M. Cloutier, vous êtes ici le maître du jeu pour une dizaine de minutes. Si vous me dites : Écoutez, moi, je pense avoir fait le tour de la question, c'est très correct. Puis vous faites ça très bien, en passant. Vous êtes très à l'aise, c'est parfait. Si vous me dites : Mme la Présidente, c'est correct, moi, je voudrais commencer les échanges, c'est parfait pour vous. Sinon, vous pouvez élaborer. C'est comme vous le souhaitez.

M. Cloutier (Carol) : O.K., donc je vais continuer à élaborer avec des expériences d'auteurs. Alors, ceux qui sont spécialistes dans les chiffres ont déjà donné leurs chiffres. Pour notre part, étant donné qu'on est des auteurs, on veut voir nos livres distribués.

Je vais donner l'exemple de la Maison des auteurs de l'Outaouais, qui est une maison dédiée uniquement à la vente de livres de nos auteurs. C'est bien, on en vend pour quelques milliers de dollars par année. Mais des fois, on reçoit des remarques de gens qui connaissent peut-être plus ou moins le livre en général, qui disent : C'est bien cher, le livre. Mais on ne réplique pas à cette remarque-là, mais ça nous fait penser. On se dit : Pourquoi c'est cher? C'est à peine 25 \$, puis un repas au restaurant, c'est le même prix. On en vient à penser que probablement que c'est comparé avec les livres qui sont vendus à Costco, de très beaux livres qui valent, au juste prix, probablement 50 \$, mais qui sont vendus à 25 \$. Alors, on prend l'habitude voir des beaux livres vendus à rabais et on perd de vue la véritable valeur d'un livre. Alors, l'effet négatif des ventes de livres par les grandes surfaces, à rabais, on finit par perdre de vue la valeur d'un véritable livre. Souvent, ces livres-là, c'est du dumping qui proviennent de d'autres pays, du surplus d'inventaire qui vient de la France, de très beaux livres, mais qui sont vendus ici à 15 \$, puis c'est un livre de 50 \$. Alors, on perd de vue... Ça, c'est un exemple d'effet néfaste des grandes surfaces.

Mais par contre... Bien, c'est ça, c'est très... c'est le principal exemple que j'ai à donner.

La Présidente (Mme Vien) : C'est parfait, M. Cloutier. Alors, si vous êtes prêts, collègues, on pourrait entamer les échanges. Alors, M. le ministre, est-ce que vous avez déjà une première question?

M. Kotto : Oui, Mme la Présidente...

M. Cloutier (Carol) : ...c'est le principal exemple que j'ai à donner.

La Présidente (Mme Vien) : C'est parfait M. Cloutier. Alors, si vous êtes prêts, collègues, on pourrait entamer les échanges. Alors, M. le ministre, est-ce que vous avez déjà une première question?

### *Échanges avec les membres de la commission*

M. Kotto : Oui, Mme la Présidente. M. Cloutier, bonjour. Merci de vous prêter à cet exercice de réflexion et de nous alimenter. Nous avons besoin d'engranger une multitude de références et de lectures. C'est un enjeu important pour le Québec, le livre.

Je me réfère à la page 3 de votre mémoire, au deuxième paragraphe, vous dites : «Un autre effet créé par la situation actuelle est le coût plus élevé de la culture québécoise par rapport aux autres cultures, y compris celle provenant de France. Le prix unique favoriserait un rapprochement de la valeur de la culture québécoise par rapport aux autres cultures littéraires.» Est-ce que vous pouvez expliciter?

M. Cloutier (Carol) : Oui. Souvent, les livres qui proviennent de France, c'est des productions à grande échelle. La France, c'est 60 millions, ils sont capables de produire des livres de qualité, à bon prix, puis qui sont vendus très bien, à bon prix aussi, au Québec. Pour avoir une production équivalente, c'est presque impossible avec le petit marché que nous avons. Alors, nos prix de

vente des livres qui pourraient se comparer à la même qualité sont beaucoup plus élevés. Ça, c'est un phénomène économique. Mais, en empêchant les grands écarts de prix, par exemple, les livres français qui sont vendus à rabais dans les grandes surfaces seraient vendus à prix plus élevé, du moins pour un temps limite, on serait plus habitués de voir un livre français de qualité à prix plus élevé qui se rapproche à la valeur des prix équivalents de nos livres. C'est à ce niveau-là qu'on se rapproche. À ce moment-là, on ne peut pas dire que c'est une culture à rabais. À ce moment-là, on rapproche la valeur de nos produits avec celle de la France.

M. Kotto : O.K. Page 4 de votre mémoire, dernier paragraphe, vous dites : «De plus, nous croyons que le gouvernement devrait plutôt modifier le système des subventions gouvernementales pour rendre les livres plus accessibles.» Est-ce que vous avez des propositions, des idées là-dessus?

M. Cloutier (Carol) : La personne qui a soulevé ce point lors de nos discussions, ce n'est pas moi, c'est notre ancien président, il serait peut-être mieux placé que moi pour le dire. Mais j'essaie de deviner ce qu'il veut dire. En fait, le problème que lui ciblait, c'était beaucoup l'accessibilité, le problème, que le prix parce qu'indifféremment du prix, quelqu'un va acheter le livre qu'il soit cher ou pas cher. Mais c'est de le trouver qui est le problème, c'est d'accéder à ces livres-là. Et, rendre le marché plus accessible aux clients, c'est plus là le défi, beaucoup plus que le prix unique en fait. C'est son point, puis j'aurais tendance à croire que c'est une bonne partie du problème aussi parce que, si on règle sur le prix, c'est une chose, mais ça ne rendra pas les livres plus accessibles pour autant.

Alors, quoi faire pour rendre les plus accessibles? Bien, il pourrait développer des programmes plus spécifiques pour l'accessibilité auprès des écoles, auprès des différentes clientèles, tout un réseau à repenser là-dessus, mettre des énergies et développer des nouvelles idées à ce niveau-là.

M. Kotto : O.K. Dans la même foulée, il est dit qu'il faut de l'argent pour investir dans l'édition de qualité. Est-ce que vous pouvez préciser? À moins que...

M. Cloutier (Carol) : Bon. L'édition de qualité, le maître d'œuvre, c'est l'éditeur — ça, c'est un autre maillon de la chaîne de production du livre — et l'éditeur a ses problèmes lui aussi comme le libraire a les siens. Donc, une autre façon de soutenir l'industrie du livre, ça serait de soutenir l'éditeur, le supporter financièrement, l'aider à développer des nouveaux marchés.

Il y a des nouveaux éditeurs qui sont tout jeunes, qui ne connaissent pas toutes les techniques, qui ont des choses à apprendre pour commercialiser leurs propres livres, pour fabriquer leurs livres aussi. Alors, par exemple, un éditeur qui édite un livre, je présume que, s'il le vend à un tel prix tellement bas qu'il ne pourrait pas rester en affaires, il va perdre... il va fermer les portes. Alors, c'est...

M. Cloutier (Carol) : ...un éditeur qui édite un livre, je présume que s'il le vend à un tel prix, tellement bas qu'il ne pourrait pas rester en affaires. Il va perdre, il va fermer les portes. Alors, c'est là, mettre de l'argent dans la création au niveau de l'éditeur, c'est-à-dire le supporter dans ses fonctions premières, problème à ce niveau-là.

M. Kotto : O.K. Vous mentionnez que les livres à rabais tendent à diminuer les revenus des auteurs, qui sont rémunérés selon un pourcentage fixe. Quelle est la proposition des auteurs qui sont rémunérés selon ce principe-là?

M. Cloutier (Carol) : On n'a pas soulevé aucune proposition là-dessus. C'est qu'on a relevé le fait qu'on est partis du principe que les auteurs étaient rémunérés avec un pourcentage fixe puis on s'est dit que partant de là, les livres qui se vendent très cher, on en vend moins à l'unité, donc, ça fait moins de revenus pour chacun des auteurs. Ça peut avoir un effet contraire, mais on dit qu'un livre qui se vend moins cher se vend en plus grand nombre. Alors, c'est quoi, dans le contrepoint, qui est plus favorable aux auteurs? On a soulevé le point, sans vraiment être capables de répondre à ce problème, parce qu'on n'est pas des commerçants, on n'est pas des...

M. Kotto : Vous avez une idée de ce que pourraient être d'autres formes d'attribution, de rémunération?

M. Cloutier (Carol) : On n'en a pas soulevé, nous...

M. Kotto : Oui.

M. Cloutier (Carol) : Non. On a pris pour acquis que c'était la seule façon d'être rémunéré puis on n'a pas soulevé d'autres points, sur la rémunération des auteurs en particulier.

M. Kotto : Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, M. le ministre. M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, M. Cloutier. Vous semblez venir d'une association, quand même, qui regroupe beaucoup d'auteurs dans votre... Hier, on apprenait, on mentionnait qu'il y avait 65 % des auteurs qui vivaient, qui gagnaient à peu près 5 000 \$ et moins. J'imagine que c'est la même proportion chez vous.

M. Cloutier (Carol) : Bien oui.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Ça devrait. Vous parliez aussi dans votre mémoire, à la page 2, vous mentionnez : «En approfondissant notre réflexion, nous constatons que les grandes surfaces vendent beaucoup de best-sellers et très peu de romans et autres genres de littérature québécoise. Plusieurs de ces best-sellers proviennent de l'étranger. Nous aussi, on a constaté que la majorité de nos auteurs sont absents des magasins à grande surface. »

Ma question est assez simple. Connaissez-vous le pourcentage de ventes dans les grandes surfaces qui a des auteurs québécois et qu'est-ce qui pourrait être fait pour que vous puissiez pénétrer davantage les grandes surfaces, parce qu'il y a un volume là qui est... Vous parliez tout à l'heure des livres qui se vendent moins cher. Si on en vend plus, ça va bénéficier aux auteurs, mais comment vous... Avez-vous une stratégie à ce niveau-là?

M. Cloutier (Carol) : Bon, oui, on a relevé ce fait, que les grandes surfaces, on y voyait très peu de nos œuvres. On serait d'accord à voir nos œuvres présentes dans les grandes surfaces. On n'a pas établi de stratégie, par contre, pour atteindre le marché des grandes surfaces.

Puis pour répondre à votre première question, non, on n'a pas les chiffres là-dessus, dans l'Outaouais en particulier ou en général. Parce que notre réflexion, on ne l'a pas faite avec des chiffres, on l'a faite avec notre propre expérience d'auteur direct avec son éditeur puis avec le marché local. Alors, on s'est rencontrés seulement une soirée et on fait du mieux qu'on pouvait avec nos connaissances sur le marché avec, bon, des chiffres qui ne provenaient de nous. Alors, de là à confirmer des chiffres là-dessus, là, je ne pourrais faire aucune confirmation.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : O.K. Dans un deuxième temps, au niveau du livre numérique versus le livre papier, parmi vos auteurs, les 165 auteurs que vous représentez, il y en a combien qui sont, qui s'adaptent, qui ont la plateforme pour pouvoir utiliser le livre numérique?

M. Cloutier (Carol) : Bon, on n'a pas... Il y en a très peu. On n'a pas de chiffres, mais je sais qu'il n'y en a pas beaucoup. Mais je sais qu'au sein de notre association, on commence à en parler puis on veut offrir un service pour amener nos auteurs à s'orienter vers le numérique. Mais on ne fait qu'en parler. On n'a pas encore établi de mode d'emploi pour aider nos auteurs à ce niveau-là. Alors, on vient de reformer un nouveau conseil d'administration puis ça, c'est des nouvelles questions qui nous arrivent sur la table. C'est assez embryonnaire à ce niveau-là, là-dessus.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup. Ça complète, donc, du côté ministériel. Mme la députée de Laporte.

Mme Ménard : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, M. Cloutier. Vous avez parlé, vous avez soulevé un point tantôt ou une demande concernant les éditeurs. Pour la gouverne de tous, finalement, juste mentionner qu'il existe des programmes gouvernementaux d'aide aux éditeurs, qui fait en sorte d'ailleurs, qu'ils sont capables de publier de plus en plus...

Mme Ménard : ...pour la gouverne de tous, finalement, juste mentionner qu'il existe des programmes gouvernementaux d'aide aux éditeurs qui font en sorte d'ailleurs qu'ils sont capables de publier de plus en plus d'ouvrages.

M. Cloutier, j'ai une grande question, juste une question pour vous aujourd'hui. Je suis surprise de lire votre mémoire. Et je m'explique. J'ai lu dans un article publié le 7 novembre dernier que M. Gaston Therrien, qui est le président de votre organisation...

M. Cloutier (Carol) : Qui était, qui était, oui.

Mme Ménard : Bon, mais enfin, il était avec vous.

M. Cloutier (Carol) : Oui.

Mme Ménard : ...pensait, et je cite, que «l'idée de la première ministre de créer une loi sur le prix unique soit la solution pour enrayer la crise que vit le milieu de l'édition». Et les raisons étant naturellement votre situation géographique, vous êtes près d'Ottawa. Et, deuxièmement, parce que votre organisation considérait que cette mesure était un diachylon. Dans un autre article, celui-là est daté du 16 août, on mentionnait que votre association avait consulté ses membres et que les avis divergeaient. Il était mentionné que le livre prend de plus en plus le format électronique et que c'était vraiment le problème auquel il fallait s'attaquer. Et c'était mentionné «maintenant». Alors qu'aujourd'hui vous appuyez la réglementation du prix du livre.

J'aimerais vous entendre, là, sur ce changement de cap.

M. Cloutier (Carol) : Bien, en tout cas, moi, je ne suis pas là depuis très longtemps au sein de l'association. Moi, je suis là depuis deux mois. J'ai participé au seul et unique débat qu'on a eu sur la question. En général, les positions étaient très différentes. On était favorables, d'autres étaient contre, mais on allait de nos observations personnelles. Mais, à un moment donné, on s'est dit : Nous sommes une association d'auteurs, alors on doit discriminer un peu nos points de vue et s'enligner sur celui des auteurs. Alors, avec cette réorientation-là, on a établi que c'était préférable d'être favorables à la réglementation par le simple fait d'aider un maillon faible, les détaillants, les... nos libraires. Si le peu que ça peut faire de positif pour les libraires, c'est bien, tant mieux pour les auteurs. Mais c'est juste sous cet angle-là.

Par contre, tout en appuyant cette réglementation-là, on est bien conscients qu'effectivement ça serait un diachylon, cette réglementation-là, c'est certain. Parce que le numérique va aller quand même en grandissant. Les ventes par Internet de livre papier aussi se font par Internet, ça va en grandissant, ça contrecarre le circuit traditionnel. Alors, le problème, il est beaucoup plus vaste que le simple prix. Même... On a même établi que, dans bien des cas, pour un acheteur de livre, le prix est très secondaire. À partir du moment qu'il a la matière désirée : Je désire m'informer sur tel sujet, 60 \$ ou 20 \$, en fait, on parle de livre de fond, bien il va se rendre.

C'est que... en fait, nous avons... nous étions très partagés, mais nous devons nous orienter en fonction de l'auteur.

Mme Ménard : O.K. Donc, une sous-question.

M. Cloutier (Carol) : Oui.

Mme Ménard : Quand vous parlez des membres, donc, les membres, ce sont tous des auteurs.

M. Cloutier (Carol) : Oui.

Mme Ménard : Et les opinions qui divergeaient... Là, je vous ai bien entendu, les opinions qui divergeaient, maintenant, vous avez fait... En fait, tout le monde est déjà, là, maintenant, qu'on doit aller à une réglementation du prix.

M. Cloutier (Carol) : Bien... Avec les discussions qu'on a faites après avoir fait notre discussion, le conseil d'administration... On n'a pas recommuniqué tout...

Mme Ménard : À vos membres. Non?

M. Cloutier (Carol) : ...à nos membres, parce que ça vient d'être fait.

Mme Ménard : O.K. votre conseil d'administration.

M. Cloutier (Carol) : Mais le conseil d'administration s'enligne sur ce point-là.

Mme Ménard : ...s'enligne sur ça. D'accord, parfait. Merci. Merci, Mme la Présidente.,

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup. Alors, M. le député de Jacques-Cartier.

M. Kelley : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bienvenue à M. Cloutier. Pour un auteur, si un livre est vendu à rabais, est-ce que ça change quelque chose pour l'auteur ou est-ce que vous êtes compensé de la même façon?

M. Cloutier (Carol) : Oui, oui, oui. Parce que l'auteur va être vendu à un pourcentage. Traditionnellement, un auteur... mais je vais donner un chiffre fictif, 5 % sur le prix de vente du livre. C'est un gros chiffre, un gros pourcentage. Mais si le livre était vendu à 50 \$ versus à 25 \$...

M. Cloutier (Carol) : ...traditionnellement un auteur... bien, je vais donner un chiffre fictif, 5 % sur le prix de vente du livre. C'est un gros chiffre, là, un gros pourcentage. Mais si le livre était vendu à 50 \$ versus à 25 \$, bien, sa rétribution par vente de livres est coupée de moitié. Donc, à ce niveau-là il y a un problème pour l'auteur.

M. Kelley : Juste pour que je comprenne, pour un de vos membres, si votre livre est vendu à Costco à rabais, le revenu pour l'auteur est inférieur que si c'est vendu dans une librairie agréée.

M. Cloutier (Carol) : Au prix unitaire oui, mais par contre il pourrait être vendu en plus grande quantité.

M. Kelley : Oui... Non, non. J'essaie juste de comprendre le marché parce qu'on est... Et, vu que vous êtes une association de l'Outaouais, est-ce qu'il y a une crainte au niveau de l'effet transfrontalier, c'est-à-dire, s'il y a des rabais à Ottawa qui n'existent pas à Gatineau, le monde va juste traverser le pont?

M. Cloutier (Carol) : Non, absolument pas parce que les livres qui sont vendus chez les Costco, peu importe le côté de la frontière, ce sont les mêmes best-sellers.

M. Kelley : Mais même si j'empêche de faire ça à Gatineau, il n'y a aucune crainte que je vais traverser le pont et acheter le livre à Ottawa plutôt qu'à Gatineau?

M. Cloutier (Carol) : Ça, on n'a pas fait de réflexion là-dessus. Non. Non, je pense que ça n'a même pas été soulevé cette question-là.



M. Kelley : Mais on le voit dans d'autres produits, quand l'écart est trop important du côté d'une frontière ou un autre, ça cause des problèmes pour l'État québécois.

M. Cloutier (Carol) : Parce que d'habitude, les livres qui sont vendus chez Costco, c'est des acheteurs d'impulsion, ils vont le voir, ils vont l'acheter. Ils ne le verront pas, ils ne l'achèteront pas. Alors, ils n'iront pas faire un détour pour un Costco de l'autre côté de la frontière, ça m'étonnerait. Ceux qui font ça, ils font ça auprès des libraires, alors ce n'est pas le même marché.

M. Kelley : Non, non, non, je comprends, et un lecteur sérieux va toujours aller vers une librairie plutôt qu'une grande surface, mais je parle... pas les Renaud-Bray et les autres, mais une grande surface qui n'a pas comme vocation primaire de vendre des livres. Alors, ça, c'est l'impulsion, comme vous avez dit, je pense : Je vais acheter tout ça. Mais alors il n'y a pas de crainte que l'existence...

M. Cloutier (Carol) : Non, non, ça n'a pas été soulevé.

M. Kelley : O.K. Parfait. Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Vien) : Merci, M. le député. Mme la députée de Montarville.

Mme Roy (Montarville) : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, M. Cloutier. D'abord, j'aimerais savoir : Vous avez combien d'auteurs dans votre association?

M. Cloutier (Carol) : Ah! Mon Dieu, en fait c'est essentiellement des auteurs, il y en a à peu près 150... je ne connais pas les derniers chiffres, mais il y a aussi des artistes connexes à l'écriture, par exemple, des auteurs de chansons qui n'ont pas nécessairement écrit de livres, mais globalement ça peut regrouper plus de 200 personnes.

Mme Roy (Montarville) : Vous nous arrivez de l'Outaouais, merci de vous être déplacé. Ce que j'aimerais savoir, c'est si, en Outaouais, on a vu de ces librairies indépendantes, de ces petites librairies — puisque c'est de ça qu'il est question, la survie de ces librairies — disparaître à cause des grandes surfaces.

M. Cloutier (Carol) : Est-ce que, de mémoire, on aurait vu la fermeture... Moi, je n'ai pas connaissance récemment qu'une librairie a fermé récemment à cause... peu importe la raison. Probablement à cause du marché qui est déjà difficile dans l'Outaouais, les libraires sont déjà habitués à un environnement assez précaire, alors ils m'ont l'air d'avoir les reins assez solides.

Mme Roy (Montarville) : Je vous remercie beaucoup.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, M. Cloutier. Merci de vous être déplacé et d'être venu à notre rencontre aujourd'hui. Je suspends les travaux jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(Suspension de la séance à 12 h 9)